

**AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE EN VUE DE LA
CONCLUSION D'AUTORISATIONS
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC A L'OCCASION DE LA FÊTE DU PORT
2025**

- **Nom et adresse de la personne publique :**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE (C.C.P.C)

Adresse postale : Service Affaires juridiques et Commande publique - 145 Avenue de la Condamine - 30600 Vauvert.

Tél : 04.66.51.19.20 - Courriel : marchepublic@cc-petitecamargue.fr

- **Objet de la présente publicité préalable :**

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la Communauté de communes de Petite Camargue a compétence en développement touristique. A ce titre, elle gère le port de Gallician sous concession du domaine public fluvial de Voies Navigables de France, VNF.

VNF reconduit l'événement « Canal en fête » sur le canal du Rhône à Sète du 23 au 25 mai 2025. Cette manifestation est un événement majeur de la stratégie de développement touristique de ce canal. Aussi, l'ensemble des ports du linéaire gardois et héraultais participent en proposant aux clientèles fluviales et terrestres une offre riche et variée d'animations au sein de cet événement fédérateur.

La CCPC souhaite s'engager auprès de VNF et des autres ports participants pour proposer des animations sur le port de Gallician.

A l'occasion de cet évènement prévu au port de GALLICIAN le 24 mai 2025, la Communauté de communes de Petite Camargue souhaite proposer des activités de découverte de la petite Camargue ainsi que des animations comme une soirée festive type guinguette avec stands de produits du terroir et de petite restauration issue des produits locaux.

Dans le cadre de ces animations, la Communauté de communes de Petite Camargue prévoit de conclure des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, notamment dans les jardins de la capitainerie, pour des activités de restauration et des activités de loisirs /découverte.

- **Fondement juridique de la présente publicité préalable :**

Article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques :

« Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution ».

- **Conditions générales d'attribution du titre d'occupation temporaire :**

La Communauté de communes de Petite Camargue envisage de conclure des conventions d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels pour la réalisation des activités décrites ci-après :

- **Activités de restauration**

- Espace occupé : Jardins de la capitainerie
- Activité souhaitée : Stands de vente de produits du terroir et de petite restauration
- Durée de l'occupation : la durée de l'occupation est consentie sur une journée de 15h00 à 23h00
- Redevance : l'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance fixée à 0,12€/m² occupé.

- **Activités de découvertes**

- Espace occupé : Point de rassemblement à définir : Quai ou jardins de la capitainerie
- Activité souhaitée : Activités de loisirs et de découverte de la Petite Camargue au départ de la capitainerie du port de GALLICIAN
- Durée de l'occupation : la durée de l'occupation est consentie sur une journée de 13h00 à 23h00.
- Redevance : l'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance fixée à 0,12€/m² occupé.

Si vous êtes intéressés, merci de transmettre **au plus tard le 07 mai 2025 à 16h00** à la Communauté de communes de Petite Camargue une présentation de l'activité que vous proposez de mettre en place lors de la fête du Port 2025 ainsi que le(s) questionnaire(s) joints au présent avis intégralement complété(s) aux coordonnées suivantes :

Communauté de communes de Petite Camargue
145 Avenue de la condamne, 30600 Vauvert
Tél : 04 66 51 19 20
Courriel : accueil@otpetitecamargue.fr

Informations complémentaires

Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, vous pouvez contacter Madame Carole COLENSON aux coordonnées suivantes :

Courriel : carole.colenson@cc-petitecamargue.fr
Tel : 04.66.51.19.20